



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Secrétariat d'État aux migrations
Domaine de direction Immigration et intégration
Division Intégration



Rapport final PIC 2

Programmes d'intégration cantonaux 2018–2021

Sommaire

Sommaire.....	i
Résumé.....	ii
Abréviations	v
Introduction	1
I. Financements.....	3
II. Indicateurs PIC / AIS.....	4
III. Domaines d'encouragement	6
1. Première information et besoins en matière d'encouragement de l'intégration.....	6
2. Conseil	8
3. Protection contre la discrimination	10
4. Langue et formation.....	12
5. Petite enfance.....	14
6. Aptitude à la formation et employabilité	16
7. Interprétariat communautaire et médiation interculturelle.....	18
8. Vivre-ensemble.....	20
IV. Conclusion.....	23
Aperçu du degré de réalisation des objectifs dans le cadre des PIC 2.....	23
Comparaison du degré de réalisation des objectifs dans le cadre des PIC 1 et des PIC 224	
Annexe: Objectifs stratégiques	

Résumé

La deuxième phase des programmes d'intégration cantonaux (PIC), initiée en 2018, s'est conclue en 2021. Alors que la première phase (2014-2017) a été celle de la nouveauté et a amorcé des changements structurels aujourd'hui encore en œuvre, la seconde visait à soutenir l'intégration des personnes immigrées et développer en particulier celle des personnes nouvellement arrivées en Suisse. Reprenant les objectifs stratégiques des PIC 1, les PIC 2 ont représenté l'occasion de souligner la tâche centrale des structures ordinaires dans l'encouragement de l'intégration. Cette deuxième phase a également vu être introduit l'Agenda Intégration Suisse (AIS), dispositif cherchant à améliorer l'intégration des réfugiés et personnes admises à titre provisoire.

Les cantons ont soumis au SEM des rapports finaux sur leurs programmes d'intégration mis en place dans le cadre des PIC 2 ; ils y rendent compte de l'utilisation des fonds qu'ils ont reçus ainsi que de leurs activités et de leur degré de réalisation des objectifs sur la base des indicateurs prédéfinis. Le présent rapport complémentaire repose sur un sondage mené auprès des cantons, qui ont été invités à évaluer le degré de réalisation des objectifs stratégiques fixés dans le cadre des PIC 2. La plupart semblent satisfaits, puisque la moyenne générale englobant tous les domaines d'encouragement s'élève à 3,4 sur un maximum de 4.

Dans le domaine des étrangers, les objectifs en matière d'interprétariat et de langue ont, selon les cantons, été particulièrement bien atteints. Ils expliquent ces résultats par l'accent croissant mis sur la qualité des cours de langue et la promotion de la formation des interprètes communautaires. D'après les retours d'informations obtenus, c'est dans le domaine d'encouragement vivre-ensemble que le besoin d'amélioration est le plus élevé.

Dans le domaine de l'asile, les appréciations étaient légèrement meilleures que dans le domaine des étrangers, les groupes cibles étant plus accessibles (gestion des cas), les moyens financiers plus importants (forfaits d'intégration) et les objectifs stratégiques plus clairs. Dans les deux grands domaines d'encouragement, à savoir, d'une part, la langue et, d'autre part, l'aptitude à la formation et l'employabilité, les objectifs ont été bien atteints. Les domaines d'encouragement que sont la primo-information et le conseil ont également été bien notés du fait de la bonne collaboration avec les communes et les autres partenaires ainsi que du recours à des interprètes. Comme dans le domaine des étrangers, c'est le domaine d'encouragement vivre-ensemble qui présente le plus grand potentiel d'amélioration.

Les objectifs stratégiques des PIC 1 étaient plus ou moins similaires à ceux des PIC 2. Que ce soit pour les PIC 1 ou pour les PIC 2, la progression enregistrée dans la réalisation des objectifs a été évaluée au moyen d'un sondage auprès des cantons. Bien que les deux sondages ne soient pas directement comparables, du fait qu'ils proposaient des options de réponses différentes, ils permettent de dégager des tendances à partir des avis des cantons relatifs aux PIC 1 et aux PIC 2.

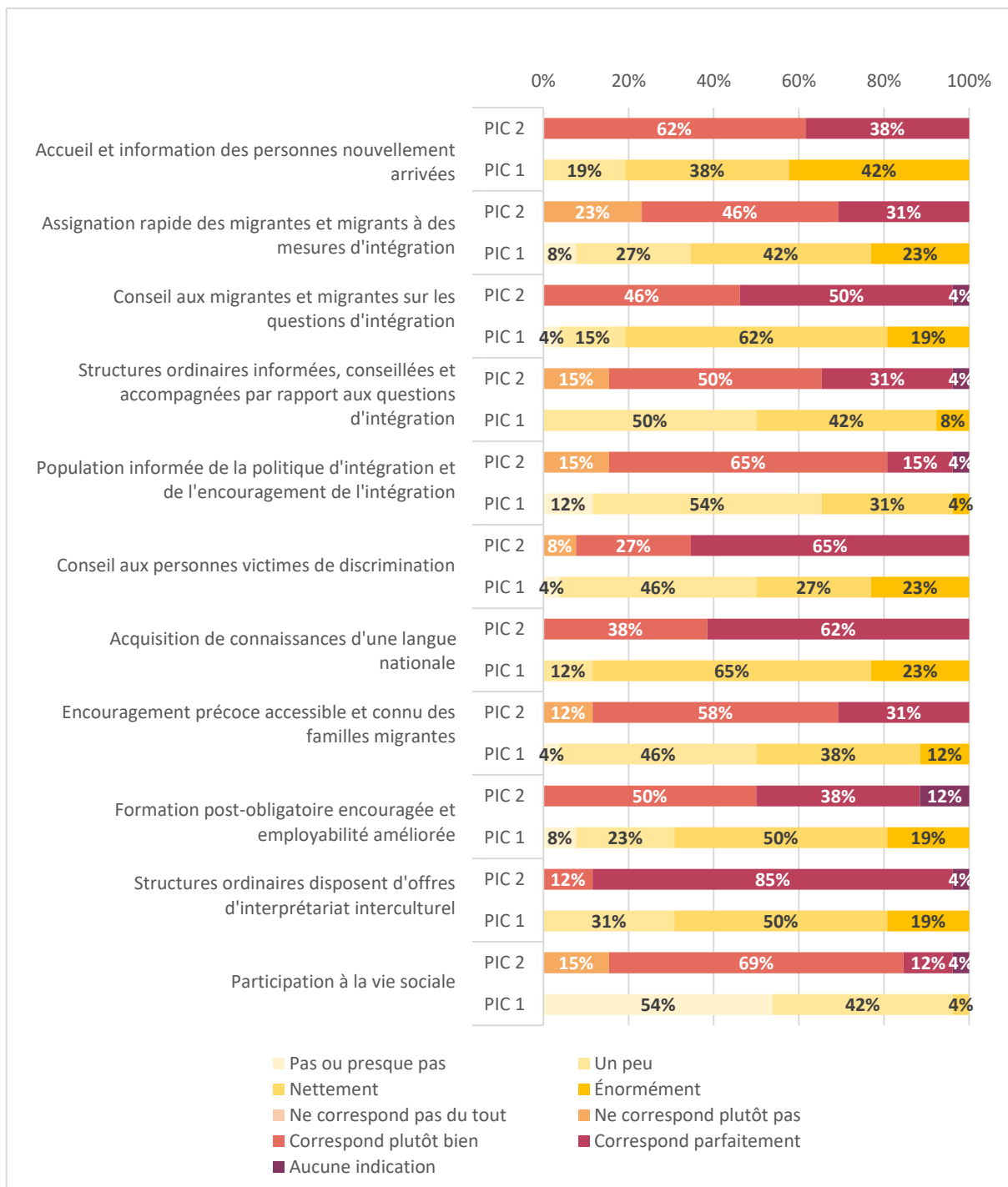


Illustration 1: Progression dans la réalisation des objectifs stratégiques des PIC 1 (en jaune) et des PIC 2 (en rouge) selon l'auto-évaluation des cantons. Les réponses se réfèrent à l'affirmation suivante : «Le canton s'est nettement rapproché des objectifs du programme dans le domaine d'encouragement mentionné durant la phase mentionnée».

S'agissant des PIC 1, les progrès les plus nets ont été observés dans les domaines de la langue, de l'information et du conseil à la population migrante nouvellement arrivée, les plus modestes dans celui visant à avoir une population (en général) informée. Les progrès ont également été plutôt légers en matière de conseil aux structures ordinaires, d'intégration sociale et de conseil aux victimes de discriminations.

Pour ce qui est des PIC 2, les meilleurs résultats ont été obtenus dans les mêmes domaines que pour les PIC 1, à savoir la langue, l'information et le conseil à la population nouvellement arrivée. De bons résultats ont également été atteints avec les offres de soutien en lien avec la

formation postobligatoire et l'amélioration de l'employabilité, où des progrès considérables ont été réalisés d'après les cantons. Diriger rapidement la population migrante vers les mesures d'intégration adéquates aura été l'objectif le plus difficile à atteindre. Une fois de plus, les cantons n'ont pas été totalement satisfaits des résultats obtenus en ce qui concerne l'information et le conseil aux structures ordinaires, l'information de la population en général, l'information relative à l'encouragement précoce et la participation à la vie sociale.

En général, les objectifs des PIC 2 ont davantage été considérés comme atteints que ceux des PIC 1, mais cela pourrait être dû aux différences entre les options de réponse proposées. Les deux sondages mettent en évidence une avancée majeure dans la mise en œuvre des programmes d'intégration et dans la consolidation des offres et des partenariats au cours des deux phases.

Abréviations

AIS	Agenda Intégration Suisse
AP/R	Personnes admises à titre provisoire et réfugiés reconnus
OFS	Office fédéral de la statistique
PIC	Programmes d'intégration cantonaux
SYMIC	Système d'information central sur la migration
CoSI	Conférence suisse des Services spécialisés dans l'intégration
PAI	Préapprentissage d'intégration

Introduction

Le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux souhaitent que l'intégration sociale et professionnelle de la population étrangère nouvellement arrivée soit rapide et durable. C'est la raison pour laquelle les programmes d'intégration cantonaux (PIC), d'une durée de quatre ans, ont été mis en place en 2014. Grâce à l'AIS, adopté au printemps 2019, la Confédération et les cantons permettent aux personnes admises à titre provisoire et aux réfugiés (AP/R) de prendre pied encore plus rapidement et durablement dans la société et la vie professionnelle. L'AIS définit des objectifs d'efficacité contraignants et un processus d'intégration qui commence tôt et s'applique à tous les cantons. Les PIC sont gérés au moyen d'objectifs stratégiques qui sont uniformes dans toute la Suisse et définis dans les conventions-programmes visées à l'art. 20a de la loi du 5 octobre 1990 sur les aides financières et les indemnités.

La première phase des PIC s'est déroulée de 2014 à 2017, la deuxième de 2018 à 2021. Une phase intermédiaire réduite à deux ans (PIC 2bis) a débuté en 2022 et prendra fin en 2023. La troisième phase (PIC 3) s'étendra de 2024 à 2027.

La mise en œuvre de l'encouragement de l'intégration dans le cadre des PIC a renforcé le rôle des cantons et des communes tout en améliorant sensiblement la collaboration entre les principaux acteurs étatiques (formation professionnelle, marché du travail, etc.). En outre, les PIC ont permis de faire en sorte que l'encouragement de l'intégration soit de plus en plus perçu comme une tâche qui incombe à l'ensemble de la société. Par rapport aux PIC 1, où tout ou presque était nouveau et où de nombreuses mesures et offres avaient été développées, les PIC 2 visaient à consolider et à développer le soutien à l'intégration, notamment en faveur des personnes nouvellement arrivées en Suisse. L'approche axée sur les structures ordinaires a été privilégiée, c'est-à-dire que l'intégration a été encouragée en premier lieu au sein de ces structures, représentées, entre autres, par l'école, la formation professionnelle ou le système de santé. Afin de soutenir ces structures et de combler les lacunes, la Confédération et les cantons ont appliqué des mesures spécifiques d'encouragement de l'intégration, financées séparément.

L'encouragement spécifique de l'intégration dans le cadre des PIC 2 s'est articulé autour de huit domaines d'encouragement (voir illustration 2). Pour chacun d'eux, des objectifs stratégiques ont été fixés, tant en ce qui concerne le domaine des étrangers que s'agissant du domaine de l'asile. Une liste de ces objectifs figure en [annexe](#).

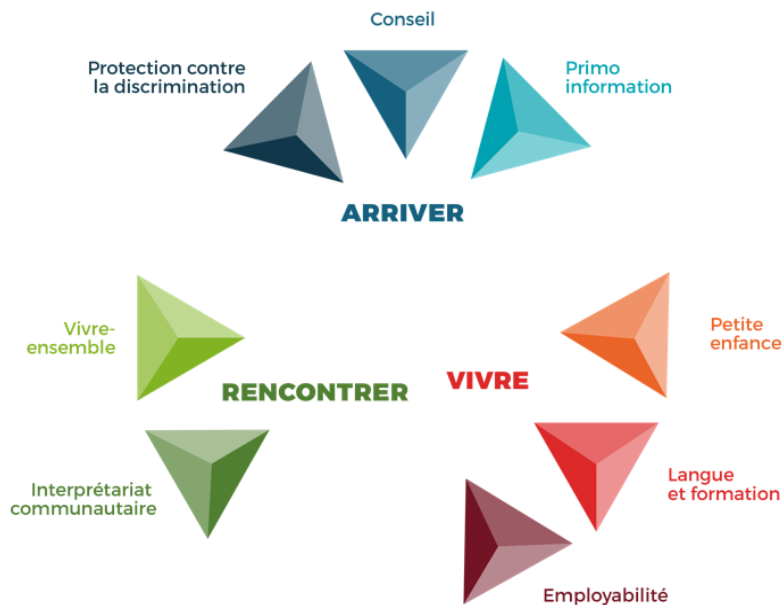


Illustration 2 : Répartition des domaines d'encouragement au sein des trois piliers sur lesquels reposent les PIC

Les cantons ont soumis au SEM des rapports finaux sur leurs programmes d'intégration mis en place dans le cadre des PIC 2 ; ils y rendent compte de l'utilisation des fonds qu'ils ont reçus (résumé au chap. I) ainsi que de leurs activités et de leur degré de réalisation des objectifs sur la base des indicateurs prédéfinis (résumé au chap. II). Le présent rapport complémentaire repose sur un sondage mené auprès des cantons, qui ont été invités à évaluer le degré de réalisation des objectifs stratégiques fixés dans le cadre des PIC 2.

Le présent rapport est structuré selon les différents domaines d'encouragement. Les chapitres, qui énumèrent les objectifs applicables aussi bien au domaine des étrangers qu'à celui de l'asile, sont divisés en trois sections : a) réalisation des objectifs, b) atteintes des groupes cibles et collaboration avec les autres acteurs concernés et c) principales mesures visant à atteindre les objectifs. Chaque section commence par une évaluation quantitative des réponses fournies par les cantons. Cette évaluation se base sur les déclarations des cantons, qui ont été invités à donner une note sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 4 (tout à fait d'accord). Les résultats sont ensuite classés, les particularités et observations des cantons sont résumées et, dans certains cas, le point de vue des responsables de la Division Intégration du SEM est présenté.

I. Financements

Selon le décompte établi pour la période 2018-2021, les cantons ont consacré en tout 877 millions de francs aux PIC, dont 495 millions proviennent des forfaits d'intégration (FI) et environ 120 millions du crédit d'encouragement de l'intégration de la Confédération. Les cantons ont engagé leurs propres fonds à hauteur de 262 millions de francs. Le total des fonds a été investi principalement dans l'encouragement linguistique (38 %, soit environ 333 millions de francs) et dans l'encouragement de l'employabilité (35 %, soit 305 millions de francs).

Total des dépenses liées aux PIC 2018–2021 ¹	Total Conf. & cantons	Cantons (incl. Com.)	Conf. (LEI)	Conf. (FI) ²
	Mio. de	Mio. de CHF	Mio. de CHF	Mio. de CHF
Première information et besoins particuliers	46.04	15.62	14.73	15.69
Conseil	75.52	31.18	19.79	24.55
Protection contre la discrimination	10.47	5.09	5.22	0.16
Langue	333.14	133.13	39.49	160.52
Encouragement préscolaire	56.79	29.08	13.50	14.21
Employabilité	304.93	27.13	9.37	268.43
Interprétariat communautaire	11.29	5.20	5.86	0.23
Intégration sociale	38.94	15.57	11.89	11.48
Total	877.12	262.00	119.85	495.27

¹ Les chiffres étant arrondis, il peut y avoir des différences dans les totaux.

² D'après le décompte des cantons au 30.06.2022. En raison des modalités de versement les montants indiqués diffèrent du compte d'État.

Tableau 1 : Dépenses totales des PIC 2, 2018-2021

II. Indicateurs PIC / AIS

Dans leurs rapports annuels, les cantons présentent des indicateurs relatifs aux objectifs des programmes d'intégration cantonaux (PIC). Depuis 2019, des indicateurs spécifiques et uniformisés au niveau national sont relevés concernant l'encouragement de l'intégration dans les domaines des étrangers et de l'asile (AIS). Actuellement, les cantons appliquent encore des méthodes différentes en la matière et ne recueillent pas toutes les données en intégralité. Les chiffres correspondants ne sont donc pas assez probants pour permettre des comparaisons. Néanmoins, l'évaluation du relevé des [indicateurs](#) réalisée au niveau national offre une certaine vue d'ensemble de l'encouragement de l'intégration en 2021.

Indicateurs concernant l'encouragement dans le domaine des étrangers

- Les premières informations ont permis d'atteindre quelque 80'000 personnes nouvellement arrivées. Au moins 11 000 d'entre elles ont bénéficié d'un premier entretien bilatéral.
- Les fonds du domaine d'encouragement « Conseil » ont permis la tenue d'environ 38'000 consultations.
- Près de 45'000 participations à des cours de langues ont été enregistrées.

Indicateurs concernant l'encouragement dans le domaine de l'asile (AIS)

- Quelque 4'150 personnes admises à titre provisoire ou réfugiés (AP/R) ont reçu une première information ciblée.
- Pas moins de 13 800 AP/R ont participé à des offres d'encouragement linguistique (inscriptions).
- Près de 10'000 AP/R ont bénéficié d'un soutien visant à favoriser leur aptitude à la formation ou à l'employabilité. Environ 3'500 personnes étaient dans l'adolescence ou de jeunes adultes (16 à 25 ans) et quelque 5'400 personnes étaient des adultes (26 à 55 ans).
- Environ 1'700 AP/R en âge préscolaire ont bénéficié de mesures d'encouragement linguistique précoce.

Objectifs d'efficacité (AIS)

Outre les indicateurs de performance, il existe également des indicateurs d'impact pour l'AIS. Comme les objectifs de l'AIS sont conçus pour être analysés sur plusieurs années (jusqu'à sept), les résultats définitifs ne peuvent pas encore être posés. Les premiers résultats intermédiaires du 3^e objectif, concernant la situation en matière de [formation](#) des jeunes admis à titre provisoire et des réfugiés reconnus (AP/R), ainsi que du 4^e objectif, relatif à la [situation professionnelle](#) des AP/R, ont été publiés sur le site internet du SEM en décembre 2022.

La situation en matière de formation des jeunes admis à titre provisoire et des réfugiés reconnus arrivés en 2015 (cohorte d'entrée 2015, personnes présentes en Suisse depuis cinq ans) se présentait fin 2020 comme suit (source : données de l'OFS issues des analyses longitudinales dans le domaine de la formation) :

- Dans toute la Suisse, près d'un AP/R sur 2 arrivé il y a cinq ans a suivi une formation postobligatoire, est en train d'en suivre une ou s'y prépare.
- Une différence entre les sexes est à relever concernant la participation à une formation de niveau secondaire II : si 53 % des hommes arrivés en 2015 ont déjà accompli ou suivent encore un apprentissage professionnel ou s'y préparent, cette proportion s'élève à 34 % chez les femmes.

- L'âge à l'arrivée en Suisse joue un rôle en la matière. En effet, près de deux tiers des jeunes individus arrivés en Suisse à l'âge de 16 ans au plus ont suivi (ou sont en train de suivre) une formation de niveau secondaire II. Ce n'est le cas que d'une personne sur cinq parmi les jeunes adultes de 25 ans à leur arrivée.
- Ces dernières années, la proportion d'AP/R qui suivent une formation a augmenté.

La situation professionnelle des AP/R durant les sept années qui suivent leur entrée en Suisse est décrite ci-dessous à partir des données du SEM, extraites du système d'information central sur la migration (SYMIC). Fin 2021, elle se présentait de la manière suivante pour les personnes entrées en Suisse en 2014 (cohorte de 2014, en Suisse depuis sept ans) :

- Fin 2021, 55,4 % des AP/R âgés de 16 à 55 ans à leur entrée en Suisse en 2014 exercent une activité lucrative.
- Le taux d'activité professionnelle diffère selon le sexe : sept ans après leur entrée en Suisse, deux tiers des hommes exercent une activité lucrative, contre à peine un tiers des femmes.
- Plus l'âge au moment de l'entrée en Suisse est élevé, plus le taux d'activité professionnelle diminue : un quart seulement des personnes âgées de 46 ans ou plus au moment de leur entrée en Suisse exercent une activité lucrative sept ans plus tard.
- Ces dernières années, une tendance positive se dessine en matière d'emploi. Les AP/R accèdent plus rapidement au marché du travail.
- Sept ans après leur entrée en Suisse, plus de 50 % des AP/R ont une activité lucrative durable, c'est-à-dire qu'ils ont exercé une activité rémunérée pendant au moins 12 mois au cours des 24 derniers mois.

Ces résultats sont issus d'une première exploitation des données ciblant spécifiquement les AP/R. Dans les années à venir, les analyses seront étendues, contextualisées et approfondies en fonction des besoins.

Le [site Internet des PIC](#) fournit des informations actuelles sur la mise en œuvre des PIC dans les cantons. L'Office fédéral de la statistique (OFS) publie des [indicateurs d'intégration](#) ainsi que des rapports qui donnent une vue d'ensemble de l'intégration de la population issue de la migration.

III. Domaines d'encouragement

1. Première information et besoins en matière d'encouragement de l'intégration

Degré de réalisation des objectifs dans ce domaine par les cantons dans le cadre du PIC 2 :				
Affirmations (entre parenthèses : nombre de cantons ayant répondu)	Ne correspond pas du tout	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt bien	Correspond pleinement
PIC : Toute personne arrivant de l'étranger dans la perspective de séjourner légalement et durablement en Suisse est accueillie et informée sur les principales conditions de vie en Suisse et sur les offres en matière d'intégration. (26)	0%	0%	62%	38%
PIC : Les migrantes et les migrants qui présentent des besoins spécifiques en matière d'intégration se voient proposer dès que possible, mais au plus tard une année après leur arrivée, des mesures d'encouragement adéquates. (26)	0%	23%	46%	31%
AIS : Que tous les AP/R soient accueillis et informés sur leur nouvelle situation, leurs droits et leurs obligations. Qu'ils reçoivent des informations sur le processus d'intégration et des explications sur les attentes mutuelles liées à ce processus. Que les ressources des différentes personnes soient recensées en tenant compte de leur situation personnelle et familiale et de leur état de santé. (26)	0%	0%	23%	77%

Les cantons se sont bien rapprochés des objectifs de ce premier domaine d'encouragement. Ils considèrent que toute personne (PIC et AIS) arrivant de l'étranger dans la perspective de séjourner durablement et légalement en Suisse est accueillie et informée sur les offres en matière d'intégration.

Malgré tout, la population étrangère nouvellement arrivée n'est pas uniformément atteinte par la première information et cela se traduit notamment par des pourcentages se différenciant dans le tableau récapitulatif ci-dessus. Les retours des services d'intégration indiquent qu'il existe des lacunes d'information pour le public hors asile. La première information ne va pas de soi et reste sur base volontaire pour ces personnes-là, aboutissant ainsi à une participation moindre aux séances d'informations collectives ou aux soirées de bienvenue. Certains cantons mettent en avant que ceci vaut en particulier pour les individus bénéficiant du regroupement familial hors asile qui ont tendance à ne pas avoir accès rapidement aux mesures d'intégration.

Ces constatations contrastent avec celles concernant le public AIS. Depuis l'introduction de ce dernier, de nombreux cantons ont pu implémenter une gestion au cas par cas dans l'ensemble du processus d'intégration et de ce fait, parviennent aujourd'hui à inviter systématiquement les AP/R à se rendre à des premiers entretiens, étape marquant les débuts du plan d'intégration individuel. Ces entretiens personnels, généralement tenus dans la langue du bénéficiaire ou menés par le biais d'interprètes, apportent une réelle valeur concrète à ce domaine d'encouragement selon les sondés. Ils rendent possible la construction d'une relation de confiance qui réduirait les obstacles à la participation à d'autres mesures et qui permettrait aussi de conseiller de manière efficace en ciblant les besoins spécifiques.

Les cantons ont pu :				
Affirmations (entre parenthèses : nombre de cantons ayant répondu)	Ne correspond pas du tout	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt bien	Correspond pleinement
... atteindre tous les groupes cibles avec les mesures. (26)	0%	4%	62%	35%
... intégrer les communes sous forme appropriée. (24)	0%	13%	33%	54%
... se mettre en réseau avec les autres acteurs principaux. (26)	0%	8%	31%	62%

Malgré les différences susmentionnées, les cantons sont un peu moins d'une vingtaine à s'accorder sur le fait que tous les groupes cibles aient été atteints par les mesures durant le PIC 2. Certains répondants soulignent toutefois comment la pandémie a limité les rencontres avec les migrantes et migrants.

La première information doit être par ailleurs analysée tout autant à la lumière des différences entre les cantons qu'entre les communes : la grande majorité des cantons répondants estime être en bonne collaboration avec les communes. Ces derniers insistent du moins sur une certaine disparité d'implication des communes qui ne font pas toutes face aux mêmes enjeux migratoires. Cette hétérogénéité de contextes explique en partie l'évolution des structures communales de première information qui peuvent connaître des écarts plus ou moins importants. De cela découle une volonté cantonale d'assurer un partage du savoir-faire et un développement plus uniforme de ce dernier. Les services des habitants sont cités comme des acteurs à valoriser et à soutenir en termes de ressources. Il est également souligné qu'il est possible de financer la première information à travers les budgets ordinaires à disposition.

Les mesures suivantes ont été cruciales pour atteindre les objectifs dans ce domaine :				
Affirmations (entre parenthèses : nombre de cantons ayant répondu)	Ne correspond pas du tout	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt bien	Correspond pleinement
Relevé des besoins d'informations des nouveaux arrivants. (21)	14%	24%	33%	29%
Réunions d'information (individuelles et/ou collectives). (24)	0%	4%	33%	63%
Matériel d'information (des dépliants, des brochures etc.). (25)	0%	4%	36%	60%
Recours aux nouveaux médias (App pour smartphone, réseaux sociaux etc.). (22)	23%	32%	32%	14%
Offres et informations dans différentes langues, recours à des interprètes. (25)	4%	4%	16%	76%
Formations destinées aux collaborateurs et aux spécialistes. (22)	0%	18%	36%	45%
Recours aux personnes clés. (22)	14%	18%	14%	55%
Système incitatif, par exemple bon d'achat pour les nouveaux arrivants, cadeaux de bienvenue, remboursement partiel de cours de langue, etc. (19)	32%	21%	32%	16%

En vue de réaliser les objectifs de ce domaine, les cantons ont implémenté des mesures diverses et variées. Celles perçues comme cruciales sont, entre autres, la traduction de l'information et le recours à des interprètes, la tenue de réunions d'information (individuelle et/ou collectives) ainsi que l'usage de matériel d'information (dépliants, brochures, etc.). Celles ayant suscité le moins d'intérêt sont les recours aux nouveaux médias et l'utilisation de systèmes incitatifs. Ces derniers ne sont que moyennement présents au sein des cantons, sept d'entre eux n'ont d'ailleurs pas attribuer de note quant à la pertinence/le recours à ce genre de mesures. Concernant l'emploi de nouveaux médias, quelques réponses laissent entrevoir des changements à venir avec une première information en processus de digitalisation.

Dans une perspective plus générale, la plupart des répondants sont d'avis que leurs dispositifs de première information garantissent un accueil de qualité aux personnes migrantes et ce rapidement après leur arrivée. Une approche structurée, des outils concrets ainsi qu'un bon réseautage concourent à cette apparente satisfaction des cantons. Des définitions des tâches établies et des responsabilités réparties clairement entre les divers services impliqués stimulent également de bonnes pratiques dans ce domaine d'encouragement. Enfin, une majorité des cantons répondants affirment sonder les besoins et distribuer une documentation adaptée à l'occasion des premiers contacts, ce qui contribuerait également à ces avis positifs.

2. Conseil

Degré de réalisation des objectifs dans ce domaine par les cantons dans le cadre du PIC 2 :				
Affirmations (entre parenthèses : nombre de cantons ayant répondu)	Ne correspond pas du tout	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt bien	Correspond pleinement
PIC : Les migrantes et les migrants sont informés et conseillés en matière d'apprentissage de la langue, de maîtrise du quotidien et d'intégration professionnelle et sociale. (25)	0%	0%	48%	52%
PIC : Les spécialistes et les institutions des structures ordinaires ainsi que d'autres cercles intéressés sont informés, conseillés et accompagnés pour éliminer les obstacles à l'intégration, pour les processus d'ouverture transculturelle et pour la mise à disposition de mesures destinées à des groupes-cibles spécifiques. (25)	0%	16%	52%	32%
PIC : La population est informée de la situation particulière des étrangères et étrangers, des objectifs et principes de base de la politique d'intégration ainsi que de l'encouragement de l'intégration. (25)	0%	16%	68%	16%
AIS : Que les AP/R obtiennent, durant tout le processus d'intégration, des conseils individualisés et professionnels et un accompagnement par un service de contact spécialisé œuvrant de manière interdisciplinaire. (26)	0%	0%	27%	73%

Une satisfaction générale ressort des retours des répondants pour la période des PIC 2 quant à ce domaine d'encouragement. Alors que tous les cantons déclarent avoir atteint leurs objectifs en matière de conseil, tant pour les personnes relevant du domaine des étrangers que pour les personnes relevant du domaine de l'asile, et qu'une grande partie d'entre eux ait même pleinement atteint les objectifs susmentionnés, il semble qu'il y ait encore un potentiel

de développement pour les deux autres objectifs : ceux dépeignant les structures ordinaires et la population comme informées de la situation des étrangers et étrangères.

De nombreux cantons effectuent un travail de relations publiques sur l'intégration, par exemple en créant leurs propres produits d'information ou en communiquant par la presse, et ont lancé des processus visant à continuellement l'améliorer. Le conseil pour et l'échange avec les structures ordinaires dépendent quelque peu de l'intérêt de celles-ci, déclare un canton. La régionalisation des événements et le renforcement de la sensibilisation des autorités au niveau communal sont cités comme des exemples positifs.

En complément des retours des cantons, le SEM ajoute qu'au niveau fédéral, la [Conférence suisse des Services spécialisés dans l'intégration](#) (CoSI) organise des activités qui visent à favoriser les échanges et la transmission des connaissances dans le réseau des spécialistes des services d'intégration, actifs notamment dans le domaine du conseil. À titre d'exemple, la CoSI met en place chaque année divers événements afin d'encourager l'amélioration du travail de l'intégration et en particulier du conseil (p.ex. une journée de formation continue [« Kit de démarrage pour l'intégration »](#) pour ses membres).

Les cantons ont pu :				
Affirmations (entre parenthèses : nombre de cantons ayant répondu)	Ne correspond pas du tout	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt bien	Correspond pleinement
... atteindre tous les groupes cibles avec les mesures. (26)	0%	4%	69%	27%
... intégrer les communes sous forme appropriée. (23)	4%	9%	43%	43%
... se mettre en réseau avec les autres acteurs principaux. (25)	0%	0%	40%	60%

Malgré la satisfaction générale concernant le rapprochement aux objectifs, il reste une marge de progrès possible pour l'atteinte des groupes cibles. En lien avec l'AIS, dans le domaine de la première information, les AP/R sont décrits comme plus facilement accessibles et par conséquent mieux conseillés professionnellement que les individus arrivés en Suisse en dehors du système de l'asile. A l'instar du domaine d'encouragement précédant, l'atteinte des AP/R est assurée selon certains répondants par la gestion au cas par cas. Plusieurs répondants suggèrent qu'il est particulièrement difficile d'atteindre les groupes vulnérables hors asile comme les personnes peu formées ou touchées par la pauvreté. A propos de l'implication des communes dans ce domaine d'encouragement, la majorité des cantons se prêtent à dire qu'elle a été intensifiée et a permis d'améliorer la compréhension des questions d'intégration chez ces dernières. La collaboration, cette fois-ci avec les autres acteurs principaux, est jugée positivement dans tous les retours.

Les mesures suivantes ont été cruciales pour atteindre les objectifs dans ce domaine :				
Affirmations (entre parenthèses : nombre de cantons ayant répondu)	Ne correspond pas du tout	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt bien	Correspond pleinement
Collaboration étroite avec les différents services spécialisés concernés. (25)	0%	0%	16%	84%
Professionnalisation des services de conseil. (25)	0%	12%	32%	56%
Offre de formations pour les spécialistes des services de conseil. (24)	8%	8%	54%	29%

Recours à des interprètes communautaires pour une meilleure compréhension. (24)	0%	13%	33%	54%
Recours aux personnes clés pour faciliter l'accès aux offres de conseil appropriées. (22)	5%	18%	41%	36%
Collaboration avec les associations locales de migrants. (21)	0%	14%	57%	29%
Faire connaître les offres de conseil (des dépliants, des brochures, sites internet etc.). (25)	0%	4%	60%	36%

La majorité des répondants mentionne que les mesures les plus importantes pour atteindre les objectifs dans ce domaine sont la collaboration étroite avec les différents services spécialisés, la professionnalisation des services de conseil ainsi que l'usage d'interprètes communautaires. Le recours aux personnes clés pour faciliter l'accès aux offres de conseil est bien moins implémenté dans l'ensemble des cantons. Ces derniers citent par ailleurs de nombreux défis : la grande diversité des thématiques, les ressources limitées en personnel, les restrictions de contact dues à la pandémie de Covid-19 et la difficulté à atteindre certains groupes de personnes. Ces challenges sont appelés à être relevés dans le futur.

3. Protection contre la discrimination

Degre de réalisation des objectifs dans ce domaine par les cantons dans le cadre du PIC 2 :				
Affirmations (entre parenthèses : nombre de cantons ayant répondu)	Ne correspond pas du tout	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt bien	Correspond pleinement
PIC : Les institutions des structures ordinaires et d'autres cercles intéressés sont informés et conseillés sur les questions de protection contre la discrimination. (26)	0%	27%	58%	15%
PIC : Toute personne discriminée en raison de ses origines ou de sa race peut obtenir un conseil et un soutien qualifiés. (26)	0%	8%	27%	65%

Les retours montrent que la collaboration avec les représentantes et les représentants des structures ordinaires s'est intensifiée, par exemple lors de formations destinées au personnel du secteur public. Dans l'ensemble, il reste toutefois des défis à relever : certains cantons ont par exemple mentionné que les offres de conseil étaient encore trop peu utilisées et qu'il était nécessaire de continuer à les rendre davantage connues. Une grande majorité des cantons pense que l'offre de consultation pour les personnes discriminées s'est nettement améliorée, alors que l'atteinte des groupes cibles reste un défi.

Les cantons ont pu :				
Affirmations (entre parenthèses : nombre de cantons ayant répondu)	Ne correspond pas du tout	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt bien	Correspond pleinement
... atteindre tous les groupes cibles dans le domaine avec les mesures. (25)	4%	28%	68%	0%
... intégrer les communes et les structures ordinaires sous forme appropriée. (22)	5%	32%	55%	9%

... se mettre en réseau avec les autres services concernés. (25)	0%	35%	50%	15%
--	----	-----	-----	-----

L'atteinte des groupes cibles n'est pas chose acquise dans plusieurs cantons. Huit répondants partagent en effet ne pas être parvenus à toucher tous les publics cibles avec les mesures existantes. Des éléments d'explication se trouveraient, selon certains commentaires, dans la nature même de la discrimination qui reste un terrain de travail tabou et complexe à appréhender. L'intensité de l'intégration des communes et des structures ordinaires dans le développement du domaine varie selon les cantons. Les répondants s'accordent, à travers leur notation, à voir un certain degré de progression dans l'implication des entités citées précédemment. Enfin, ce qui figure parmi les facteurs contributifs à des avancées dans certains cantons est la mise en réseau des acteurs concernés. La visibilité de la thématique s'est en effet étendue à travers un meilleur encrage au sein des constellations de partenaires existantes.

Les mesures suivantes ont été cruciales pour atteindre les objectifs dans ce domaine :				
Affirmations (entre parenthèses : nombre de cantons ayant répondu)	Ne correspond pas du tout	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt bien	Correspond pleinement
Mettre en place une offre de conseil à bas seuil. (26)	0%	15%	23%	62%
Guides destinés aux différents groupes cibles. (17)	18%	35%	41%	6%
Communication active sur la protection contre la discrimination (sites internet, dépliants, lettres d'information, manifestations etc.). (25)	0%	16%	48%	36%

Lorsqu'ils sont interrogés sur la pertinence de certaines mesures spécifiques dans l'atteinte des objectifs en matière de lutte contre la discrimination, seize cantons caractérisent les offres de conseil à bas seuil comme cruciales et dix cantons déclarent ne pas avoir institué de guide adressé à divers groupes cibles. De manière plus générale, et selon les propos récoltés, l'attention portée à la thématique continue de croître. Les actions se multiplient, notamment durant la [semaine contre le racisme](#), et les offres sont de plus en plus fréquentées ainsi que diversifiées. Pour autant, la hausse des signalements et consultations ne reflète pas toujours la réalité discriminatoire rencontrée dans les cantons d'après ces derniers. Par ailleurs, plusieurs d'entre eux soulignent que leurs mesures, jugées de qualité, gagneraient encore à mieux se faire connaître. Le manque de ressources dédiées à la thématique reste cependant un frein.

4. Langue et formation

Degré de réalisation des objectifs dans ce domaine par les cantons dans le cadre du PIC 2 :				
Affirmations (entre parenthèses : nombre de cantons ayant répondu)	Ne correspond pas du tout	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt bien	Correspond pleinement
PIC : Les migrantes et les migrants disposent d'offres de formation appropriées leur permettant d'acquérir les compétences linguistiques nécessaires à leur communication au quotidien et adaptées à leur situation professionnelle. (26)	0%	4%	27%	69%
AIS : Que tous les AP/R capables d'exercer une activité lucrative disposent de compétences linguistiques orales et écrites leur permettant de gérer leur quotidien de manière autonome, d'accéder au marché du travail et au système suisse de formation et de formation continue. (26)	0%	0%	38%	62%
AIS : Que les AP/R dont les chances d'accéder au marché du travail sont restreintes disposent aussi de compétences linguistiques orales et que la langue écrite leur soit familière de manière à pouvoir aborder le quotidien avec un maximum d'autonomie. (25)	0%	8%	48%	44%
AIS : Que toutes les mesures d'encouragement de la langue soient mises en place le plus tôt possible et bénéficient aussi aux requérants d'asile ayant de fortes probabilités de rester en Suisse (à partir de 2019 : aux requérants faisant l'objet d'une procédure élargie). (25)	0%	8%	32%	60%

L'appréciation de la part des cantons de ce domaine d'encouragement est prometteuse. Une large majorité de ces derniers se positionnent comme s'étant nettement rapprochés des objectifs stratégiques. Dix-huit d'entre eux jugent que les migrants et migrantes disposent d'offres de formation appropriées et seize affirment que tous les AP/R capables d'exercer une activité lucrative possèdent des compétences linguistiques suffisantes pour gérer leur quotidien de manière autonome. La proportion est un peu inférieure concernant les personnes dont les chances dans le marché de travail sont jugées comme restreintes. Quinze cantons garantissent que toutes les mesures d'encouragement linguistique sont mises en place le plus tôt possible. Une minorité des répondants jaugent leur rapprochement aux objectifs avec plus de retenue, rappelant que des pistes d'améliorations sont possibles et devraient être poursuivies.

Les cantons ont pu :				
Affirmations (entre parenthèses : nombre de cantons ayant répondu)	Ne correspond pas du tout	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt bien	Correspond pleinement
... atteindre tous les groupes cibles dans le domaine avec les mesures. (26)	0%	8%	46%	46%
... intégrer les communes et les structures ordinaires sous forme appropriée. (23)	9%	17%	39%	35%
... se mettre en réseau avec les autres services concernés. (26)	0%	8%	35%	58%

... intégrer des autres partenaires importants (p.ex. employeur, prestataires privés) sous forme appropriée. (26)	4%	19%	50%	27%
---	----	-----	-----	-----

L'atteinte de tous les groupes cibles est toutefois décrite par quelques répondants comme étant impactée par le profil des individus. Dans certains cantons, les cours de langue destinés aux AP/R n'ayant que des perspectives restreintes de se retrouver sur le marché du travail sont plutôt organisés sous forme de cours dispensés par des bénévoles ou d'offres à bas seuil. En particulier dans le domaine de l'asile, il est aussi parfois fait état de restrictions d'ordre psychosociale entravant l'acquisition d'une langue.

Plusieurs répondants insistent sur la difficulté d'atteindre les parents (surtout les mères), personnes constituant toujours un groupe épineux à insérer dans des cours par faute de solution dans les structures d'accueil pour les enfants. Enfin, pour les individus en situation de pauvreté ou menacés par celle-ci, le financement des offres peut constituer un obstacle majeur à l'apprentissage d'une langue nationale. Les avis sont toutefois divergents, notamment parce que les structures peuvent différer d'un canton à l'autre. Quant à l'implication et la collaboration avec les communes et d'autres partenaires importants, tels que les employeurs ou les prestataires privés, elles continuent de représenter un défi pour certains cantons.

Les mesures suivantes ont été cruciales pour atteindre les objectifs dans ce domaine :				
Affirmations (entre parenthèses : nombre de cantons ayant répondu)	Ne correspond pas du tout	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt bien	Correspond pleinement
Analyse sur place des besoins et des souhaits personnels pour déterminer les besoins d'encouragement linguistiques de la population migrante. (24)	0%	8%	42%	50%
Stratégies et dispositifs cohérents pour l'encouragement linguistique. (24)	0%	0%	33%	67%
Communication transparente des exigences minimales de qualité auxquelles doivent satisfaire les prestataires, les offres et les animateurs de cours de langue. (26)	0%	0%	35%	65%
Poser des exigences concernant l'approche didactique de l'enseignement (p.ex. label fide). (26)	0%	0%	62%	38%
Assurer l'accès aux offres de niveau supérieur aux groupes cibles. (25)	4%	8%	24%	64%
Évaluation régulière des stratégies, des dispositifs et des offres. (24)	0%	4%	38%	58%
Soutien aux prestataires de cours pour renforcer la qualité de leurs offres (p.ex. par des formations continues et des échanges, nouveaux formats de cours, développement de matériel pédagogique). (24)	0%	8%	50%	42%

Bien que certains cantons jugent insuffisante la quantité de formations existantes dans le domaine de l'asile, la grande majorité semble être plus que satisfaite de la stratégie et des dispositifs développés en la matière - comme une communication transparente des exigences minimales de qualité pour les cours de langue, un accès aux offres de niveau supérieur pour les groupes cibles ou encore une évaluation régulière des offres. Plus généralement, les répondants mettent en avant de nombreuses évolutions positives : un éventail de prestations

large avec une orientation croissante vers l'acquisition de certificats reconnus ou des prestataires de plus en plus expérimentés et flexibles face aux changements et aux besoins concrets des participantes et participants. Ces besoins gagnent en considération à travers l'adoption croissante de l'approche [fide](#) dans plusieurs cantons. Ces derniers dépeignent volontiers des partenaires enclins, s'ils ne l'ont pas déjà fait, à entreprendre des démarches de labélisation et la maintenir. Il a toutefois été observé que ces dernières, assorties de critères de plus en plus précis, peuvent solliciter des ressources parfois manquantes. Pour autant, il est encourageant de voir que tous les cantons ont des exigences en matière d'approche didactique de l'enseignement. Malgré cette hausse de l'assurance-qualité et du nombre de mesures ayant pour objectif l'acquisition de compétences linguistiques, plusieurs répondants indiquent que le Covid-19 et des ressources financières insuffisantes ont eu des effets négatifs sur l'apprentissage des langues.

5. Petite enfance

Degré de réalisation des objectifs dans ce domaine par les cantons dans le cadre du PIC 2 :				
Affirmations (entre parenthèses : nombre de cantons ayant répondu)	Ne correspond pas du tout	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt bien	Correspond pleinement
PIC : Les familles migrantes sont informées des offres concernant la petite enfance dans les domaines de la prise en charge médicale, du soutien familial, de l'encouragement de l'intégration et de la promotion de la santé, et elles ont accès à ces offres dans le respect du principe de l'égalité des chances. (26)	0%	12%	58%	31%
AIS : Que les enfants en bas âge acquièrent des connaissances orales de l'une des langues nationales avant d'entrer au jardin d'enfants. (26)	0%	8%	62%	31%

Les cantons évaluent de manière plutôt positive la réalisation des objectifs dans le domaine de la petite enfance. Presque tous indiquent qu'ils parviennent à informer les familles issues de la migration sur les offres de la petite enfance et que de nombreux enfants du domaine de l'asile acquièrent des connaissances dans une langue nationale avant d'entrer à l'école enfantine.

Les cantons ont pu :				
Affirmations (entre parenthèses : nombre de cantons ayant répondu)	Ne correspond pas du tout	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt bien	Correspond pleinement
... atteindre tous les groupes cibles dans le domaine avec les mesures. (23)	0%	22%	61%	17%
... intégrer les communes et les structures ordinaires sous forme appropriée. (25)	4%	12%	48%	36%
... se mettre en réseau avec les autres services concernés. (26)	0%	0%	54%	46%

Dans le domaine de l'asile, il est plus facile d'atteindre le groupe cible grâce à une responsabilité clairement définie et à un accompagnement étroit des familles dans la gestion au cas par cas, alors que dans le domaine des étrangers, l'atteinte du groupe cible reste l'un

des grands défis pour remplir les objectifs. De ce fait, il est difficile, selon les répondants, de jauger sérieusement la réalisation des objectifs dans le domaine des étrangers. La pandémie a encore plus complexifié le contact avec les familles car les offres avec les parents et les enfants, qui n'ont souvent de sens qu'en présentiel, ont malheureusement dû être fermées.

Les objectifs du programme PIC et de l'AIS visent à intégrer les enfants et leurs parents dans les offres existantes pour toutes les familles. L'encouragement spécifique de l'intégration des cantons est ainsi confronté au fait qu'en Suisse, les structures ordinaires de la petite enfance nécessitent un développement structurel.

Les problèmes du manque de places dans les structures d'accueil, en particulier dans les régions éloignées et rurales, ainsi que des prix élevés que les familles touchées par la pauvreté ne peuvent se permettre et qui représentent également une charge pour l'aide sociale, sont mentionnés à plusieurs reprises. L'accès des enfants qui devraient fréquenter une structure d'accueil à des fins d'intégration sociale et linguistique, mais dont les parents n'ont pas d'activité professionnelle, est particulièrement difficile. Les systèmes des structures d'accueil collectif mises en place dans les cantons et les communes se différencient toutefois de manière assez prononcée.

Au niveau cantonal, les défis structurels cités sont par exemple la dispersion des compétences des responsabilités dans différents départements, l'absence de stratégies globales, le manque de bases légales et le peu de volonté politique à dépenser dans ce domaine. Dans les communes, la situation de départ ainsi que le degré d'implication sont extrêmement hétérogènes et, par conséquent, leur engagement dans ce domaine l'est aussi. Comme la petite enfance relève souvent de la compétence des communes, la collaboration entre les cantons et les communes est décrite comme primordiale, mais elle constitue un défi selon les structures. D'après certaines réponses, l'implication des communes les plus grandes ou les plus conséquentes en termes de population migrante est toutefois réussie.

Les mesures suivantes ont été cruciales pour atteindre les objectifs dans ce domaine :				
Affirmations (entre parenthèses : nombre de cantons ayant répondu)	Ne correspond pas du tout	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt bien	Correspond pleinement
Mise en réseau des spécialistes par des groupes de travail, formations, manifestation d'échanges, etc. (26)	0%	0%	50%	50%
Soutien du conseil aux mères et aux pères. (25)	0%	32%	40%	28%
Offres de formation continue pour les personnes d'encadrement. (25)	4%	12%	56%	28%
Mesures visant à faciliter l'accès aux parents (p. ex. concepts de conseil, réseaux de personnes clés, offres et informations multilingues). (25)	0%	12%	48%	40%
Conception collaborative des stratégies, concepts, consignes de qualité, lignes directrices etc. (23)	0%	17%	52%	30%

L'importance de la petite enfance pour l'intégration est incontestée dans tous les cantons et ces derniers s'accordent généralement pour dire que les mesures citées contribuent à la réalisation des objectifs.

L'encouragement spécifique de l'intégration a apporté des élans décisifs au développement de stratégies globales pour la petite enfance dans certaines administrations cantonales et a

pu intégrer les préoccupations des familles migrantes. Le domaine d'encouragement de la petite enfance est explicitement défini par plusieurs cantons comme un point fort du PIC 2. Entre-temps, la majorité des cantons dispose d'une stratégie ou d'un concept, ou a du moins entamé des travaux dans ce but. Il est souvent mentionné que ce processus stratégique a permis de promouvoir de manière incontestable la mise en réseau et la collaboration interdépartementale.

Afin de mettre en place une structure de collaboration contraignante, plusieurs mesures ont été prises : certains cantons ont créé un service de coordination de la petite enfance qui est responsable de la coordination au sein de l'administration et souvent aussi de la collaboration avec les organisations spécialisées et les prestataires externes. Les accords de collaboration avec d'autres départements ou avec les communes constituent un autre modèle de fonctionnement. Des législations cantonales ont été implémentées en particulier pour l'encouragement linguistique précoce.

Des plates-formes ont par exemple été instituées pour mettre en réseau les professionnels ainsi que les prestataires et des événements spécialisés ont régulièrement été organisés. Pour favoriser l'accessibilité aux familles, la première information des nouveaux arrivantes et arrivants ainsi que la traduction des informations sont mentionnées. Les offres à bas seuil comme les centres familiaux et les programmes de visites à domicile ou l'accompagnement sur place par des personnes clés sont soulignés comme étant particulièrement efficaces. La formation continue du personnel d'encadrement et le soutien des centres de consultation parents-enfants ne sont pas mis en œuvre dans tous les cantons mais sont envisagés pour l'avenir.

6. Aptitude à la formation et employabilité

Degré de réalisation des objectifs dans ce domaine par les cantons dans le cadre du PIC 2 :				
Affirmations (entre parenthèses : nombre de cantons ayant répondu)	Ne correspond pas du tout	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt bien	Correspond pleinement
PIC : Les migrantes et les migrants qui n'ont pas directement accès aux structures ordinaires disposent d'une offre d'encouragement qui les prépare aux offres de formation du postobligatoire, notamment la formation professionnelle (y compris les offres de formation transitoire) et/ou améliore leur employabilité. (23)	0%	0%	57%	43%
AIS : Que les AP/R ayant le potentiel de s'intégrer sur le marché du travail disposent de qualifications leur conférant une meilleure employabilité et leur permettant de participer à la vie économique. (25)	0%	0%	44%	56%

Selon les notations des répondants, les objectifs de ce domaine ont été bien atteints, qu'ils concernent le public PIC ou le public AIS. A travers une palette d'offres comprenant entre autres du coaching professionnel, des cours de promotion des compétences de base, des cours spécialisés spécifiques à une profession ou encore du mentoring, tous les cantons ayant répondu certifient être dotés de structures pouvant encadrer et guider les personnes étrangères vers une formation postobligatoire et/ou une entrée sur le marché du travail.

Les cantons ont pu :				
Affirmations (entre parenthèses : nombre de cantons ayant répondu)	Ne correspond pas du tout	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt bien	Correspond pleinement
... atteindre tous les groupes cibles dans le domaine avec les mesures. (23)	0%	13%	48%	39%
... intégrer les communes et les structures ordinaires sous forme appropriée. (24)	0%	8%	33%	58%
... se mettre en réseau avec les autres services concernés. (25)	0%	0%	44%	56%

Bien que ce constat général soit plutôt positif, les cantons sont partagés entre ceux ayant pleine satisfaction de l'atteinte des groupes cibles et ceux affirmant que des progrès restent encore à être accomplis, notamment en ce qui concerne l'accessibilité et l'orientation des personnes relevant du domaine des étrangers. Des améliorations se profilent, avec une majorité des répondants attestant d'une articulation plus étroite de leur travail avec celui des structures ordinaires et des autres services concernés. Ils sont plusieurs à consolider leurs liens, par exemple à travers des rencontres pluriannuelles avec les offices de placement régionaux.

Les mesures suivantes ont été cruciales pour atteindre les objectifs dans ce domaine :				
Affirmations (entre parenthèses : nombre de cantons ayant répondu)	Ne correspond pas du tout	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt bien	Correspond pleinement
Encouragement de la coopération interinstitutionnelle, clarification des compétences et des flux financiers. (24)	4%	17%	29%	50%
Activation des employeurs et des associations de branche par des contacts directs et des mesures de sensibilisation. (23)	0%	22%	43%	35%
Réduire des obstacles pour faciliter l'accès aux offres des structures ordinaires dans le domaine « Employabilité et aptitude à suivre une formation ». (23)	0%	13%	43%	43%
Soutien par des coach professionnels. (25)	0%	0%	16%	84%
Autres mesures de soutien : p.ex. mentorat, accompagner les personnes dans le cadre de mesures de formation, soutien pendant le processus de la reconnaissance des diplômes etc. (24)	0%	13%	33%	54%

Parmi les mesures cruciales pour l'atteinte des objectifs dans le domaine, une majorité des répondants loue la pertinence du coaching professionnel comme format de conseil et ce bien que dans la plupart des cantons, ce dernier ne soit disponible que pour les personnes relevant du domaine de l'asile. Alors que la majeure partie des cantons soulève l'importance et l'avancée de l'encouragement de la coopération interinstitutionnelle et l'activation des employeurs et associations de branche, d'autres estiment que les efforts entamés pour une meilleure implication de ces acteurs doivent se poursuivre et s'étoffer. Ceci d'autant plus dans un contexte où l'encouragement de l'employabilité s'est heurté, selon les régions, à un marché du travail impacté par la pandémie. La bonne tenue des programmes a été mise à épreuve et

dans quelques cantons les réticences au recrutement de certaines branches du monde professionnel se sont accrues. La réduction des obstacles à l'accès aux prestations des structures ordinaires (p. ex. orientation professionnelle, offices régionaux de placement) est également jugée comme une mesure judicieuse. Les cantons mentionnent non seulement l'existence d'obstacles internes aux mesures, comme une évaluation et un conseil manquant de ciblage ou des critères linguistiques nécessaires à l'entrée en prestation de plus en plus élevés, mais aussi la présence d'obstacles externes au marché du travail tels que, par exemple, le manque d'options dans les structures d'accueil d'enfants. Toutefois, et de manière globale, les barrières à l'accès aux structures ordinaires ont tout de même été partiellement réduits, notamment grâce à une meilleure information. L'ouverture du [programme pilote de préapprentissage d'intégration](#) (PAI) aux adolescents et jeunes adultes en dehors du domaine de l'asile, plus particulièrement ceux provenant des pays membres de l'UE ou de l'AELE et d'États tiers (PAI+) a concouru à combler certains des défis mentionnés ci-dessus.

7. Interprétariat communautaire et médiation interculturelle

Degré de réalisation des objectifs dans ce domaine par les cantons dans le cadre du PIC 2 :				
Affirmation (entre parenthèses : nombre de cantons ayant répondu)	Ne correspond pas du tout	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt bien	Correspond pleinement
PIC : Lors de discussions complexes avec des migrantes et des migrants (par ex. sujet délicats, situations pouvant avoir des conséquences majeures, etc.), les collaborateurs des structures ordinaires disposent d'une offre professionnelle dans le domaine de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle. (25)	0%	0%	12%	88%

Les cantons se montrent très satisfaits de la réalisation des objectifs dans ce domaine d'encouragement. Vingt-deux d'entre eux affirment en effet qu'en cas de discussions complexes avec des migrantes et migrants, les structures ordinaires disposent d'offres professionnelles d'interprétariat communautaire et de médiation interculturelle. Ces dernières connaissent assurément une assise solide dans les cantons alors que le financement reste un défi.

Les cantons ont pu :				
Affirmations (entre parenthèses : nombre de cantons ayant répondu)	Ne correspond pas du tout	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt bien	Correspond pleinement
... atteindre tous les groupes cibles dans le domaine avec les mesures. (26)	0%	4%	62%	35%
... intégrer les communes et les structures ordinaires sous forme appropriée. (23)	0%	13%	65%	22%
... se mettre en réseau avec les autres services concernés. (26)	0%	15%	54%	31%

Une majorité des répondants se positionnent comme ayant atteint les groupes cibles dans le domaine de manière satisfaisante. Il semble pour autant que des lacunes persistent dans l'utilisation des services d'interprétariat en raison de questions de financement non résolues, par exemple pour les cabinets médicaux. En ce qui concerne la collaboration avec les

communes, la situation pourrait connaître des améliorations selon la majorité des répondants. Alors que les services d'interprétariat leur sont activement proposés, certaines communes sont réticentes à y recourir, en partie sans doute à cause du coût relativement élevé de l'interprétariat professionnel. Quant à la mise en réseau avec les autres services concernés, un certain contentement se fait ressentir : seuls quatre cantons indiquent ne pas avoir été en mesure de renforcer leurs liens avec les autres services concernés.

Les mesures suivantes ont été cruciales pour atteindre les objectifs dans le domaine :				
Affirmations (entre parenthèses : nombre de cantons ayant répondu)	Ne correspond pas du tout	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt bien	Correspond pleinement
Soutien à la formation d'interprètes communautaires. (25)	0%	0%	20%	80%
Conventions de prestations transparentes avec les services de placement. (21)	0%	5%	19%	76%
Mesures de sensibilisation à l'interprétation communautaire. (24)	0%	17%	46%	38%
Promotion des offres par des dépliants, des sites internet, etc. (22)	0%	18%	55%	27%
Encouragement de la collaboration avec des interprètes communautaires par des projets pilotes ou systèmes de bons d'achat limités dans le temps. (18)	39%	28%	11%	22%

Parmi les mesures cruciales pour atteindre les objectifs dans le domaine, les cantons estiment que la promotion de la formation des interprètes communautaires et les accords de prestations avec les services d'interprétariat sont particulièrement importants. Vingt d'entre eux affirment justement qu'ils apportent un soutien conséquent à la formation d'interprètes communautaires. Les encouragements limités dans le temps, tels que les projets pilotes et les systèmes de bons, sont perçus comme peu utiles. Pour autant, il est nécessaire de préciser que plusieurs cantons déclarent, plus généralement, ne pas avoir d'expérience avec de tels systèmes.

Le plus grand défi reste le financement des interventions d'interprétariat. Une clarification ainsi qu'une réglementation uniformes au niveau national sont souhaitées, en particulier dans le domaine de la santé. Parallèlement, l'accent doit être mis sur la sensibilisation des structures ordinaires, car de nombreux services ne font toujours pas appel à des interprètes professionnels. Dans certains secteurs, par exemple au tribunal et au sein de la police, des structures d'interprétation parallèles existent.

8. Vivre-ensemble

Degré de réalisation des objectifs dans ce domaine par les cantons dans le cadre du PIC 2 :				
Affirmations (entre parenthèses : nombre de cantons ayant répondu)	Ne correspond pas du tout	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt bien	Correspond pleinement
PIC : Les migrantes et les migrants participent à la vie sociale dans leur voisinage, dans leur quartier ou leur commune, et s'engagent dans des organisations de la société civile. (25)	0%	16%	72%	12%
AIS : Que les AP/R prennent part à la vie sociale du voisinage, c'est-à-dire de la commune et du quartier, et s'engagent, dans les limites de leurs intérêts et de leurs possibilités, dans des organisations de la société civile. (25)	0%	32%	56%	12%

Ce domaine de soutien a été particulièrement touché par la pandémie et les mesures sanitaires qui ont suivi. Le degré de réalisation des objectifs durant la période du PIC est à nuancer selon les répondants puisqu'ils ne sont que trois, pour l'objectif PIC, et 3 également pour l'objectif AIS, à avoir pu avancer pleinement que les personnes étrangères, tous statuts confondus, participent à la vie sociale autour d'elles et s'engagent dans des organisations de la société civile. Cela s'explique en partie, selon plusieurs propos récoltés, dans la difficulté plus générale à monitorer l'intégration sociale.

Les cantons ont pu :				
Affirmations (entre parenthèses : nombre de cantons ayant répondu)	Ne correspond pas du tout	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt bien	Correspond pleinement
... atteindre tous les groupes cibles avec les mesures. (26)	0%	27%	50%	23%
... intégrer les communes sous forme appropriée. (23)	0%	26%	35%	39%
... se mettre en réseau avec les autres acteurs principaux. (26)	0%	12%	35%	54%

Près de trois quarts des cantons tendent à affirmer que tous les groupes cibles ont été atteints avec les mesures du PIC 2. Moins divergentes sur la thématique de l'intégration des communes et bien qu'une certaine disparité se fasse ressentir au niveau de l'engagement de celles-ci, les réponses dénotent une fleuraison continue de projets et une place prépondérante de ces dernières, perçues par certains comme grandes actrices du domaine. Le degré de mise en réseau avec les autres acteurs phares du vivre-ensemble reste le point fort de ce domaine d'encouragement. Plusieurs répondants sont d'avis que la collaboration avec la société civile a été maintenue ainsi que renforcée.

Les mesures suivantes ont été cruciales pour atteindre les objectifs dans ce domaine :				
Affirmations (entre parenthèses : nombre de cantons ayant répondu)	Ne correspond pas du tout	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt bien	Correspond pleinement
Soutien ciblé aux projets des acteurs civils (quartiers, associations de migrants, communautés religieuses etc.). (25)	0%	12%	44%	44%
Collaboration et soutien des communes par des projets ou des conventions de prestations. (24)	4%	29%	29%	38%
Travail de sensibilisation et d'information à destination de toute la population (migrante et indigène). (25)	4%	24%	44%	28%
Encouragement de projets d'échanges et de rencontres. (25)	0%	8%	44%	48%
Soutien du bénévolat, par exemple par des offres de perfectionnement, des séances d'information et de partage d'expériences, une aide au développement et à la mise en œuvre de projets. (24)	4%	13%	50%	33%
Encouragement de la participation des migrants à la vie politique. (21)	10%	52%	33%	5%
Renforcement des réseaux et de la cohésion sociale dans les quartiers. (21)	10%	29%	43%	19%
Soutien de projets à bas seuil pour des groupes cibles difficilement accessibles, recours à des personnes clés, travail de proximité dans le cadre de projets. (22)	5%	27%	23%	45%
Mesures de stabilisation, d'activation des ressources et de gestion autonome du quotidien pour les AP/R. (23)	4%	9%	43%	43%

Les mesures perçues comme les plus adéquates et les plus mobilisées sont le soutien ciblé aux projets des acteurs civils, l'encouragement de projets d'échanges et de rencontres, le soutien du bénévolat et les [offres de stabilisation et d'activation des ressources](#) ainsi que de gestion autonome du quotidien pour les personnes issues du domaine de l'asile. L'encouragement de la participation à la vie politique est un champ bien moins exploré durant la période des PIC 2 et le renforcement des réseaux et de la cohésion sociale dans les quartiers suscite peu de remarques de la part des cantons. Ces derniers affirment par contre que les mesures sanitaires découlant de la pandémie ont profondément ébranlé les rencontres locales ainsi que les mesures de la société civile. L'un des enjeux actuels est justement de pérenniser à nouveau ces offres en assurant aux divers acteurs un soutien conséquent. Un autre enjeu réside dans le manque de connaissance sur les panels de mesures existantes particulièrement nombreuses. La variété des thématiques, des acteurs et des lieux du vivre-ensemble représente un défi de taille en termes de pilotage pour les autorités étatiques. Dès lors, l'atteinte du public cible, le développement d'offres adéquates, la communication des activités de loisirs disponibles et le travail avec le terrain ainsi qu'avec les communes constituent des tâches aussi complexes les unes que les autres. Certains cantons expriment

le besoin et la volonté d'impliquer davantage la population migrante dans l'élaboration de projets et de mesures via des démarches participatives.

Finalement, une réflexion plus globale encore et nécessaire est soulevée par plusieurs cantons : le besoin incontestable d'approfondir les logiques de monitoring de la participation à la vie sociale des publics cibles. Ce domaine d'encouragement est assurément le plus complexe à quantifier. La recherche de nouveaux instruments pour le suivi du vivre-ensemble découle en grande partie de ce qui caractérise ses prestations, à savoir un accès et des activités à bas-seuil. C'est effectivement ce qu'affirment les répondants : au cœur de ce domaine se trouve l'engagement bénévole, à la fois des personnes issues de la migration et de la population suisse. Ce qui se dégage des bilans des cantons est la perception d'une société civile bien présente et d'individus toujours prêts à s'investir. Néanmoins alors que la majorité des cantons saluent cette implication positive, d'autres déplorent le manque d'ouverture de la société d'accueil lorsque, par exemple, elle impose le dialecte local afin d'exclure les non-natifs.

IV. Conclusion

Aperçu du degré de réalisation des objectifs dans le cadre des PIC 2

Les retours des cantons présentent les développements survenus tout au long de la mise en œuvre des PIC 2 et permettent de cerner les domaines qui ont obtenu de bons résultats, ceux qui présentent des difficultés, et plus généralement ce qui fonctionne bien et ce qui peut encore être amélioré. Dans l'ensemble, ils brossent un tableau satisfaisant pour ce qui est de la réalisation des objectifs, puisque la moyenne générale englobant tous les domaines d'encouragement s'élève à 3,4 sur un maximum de 4.

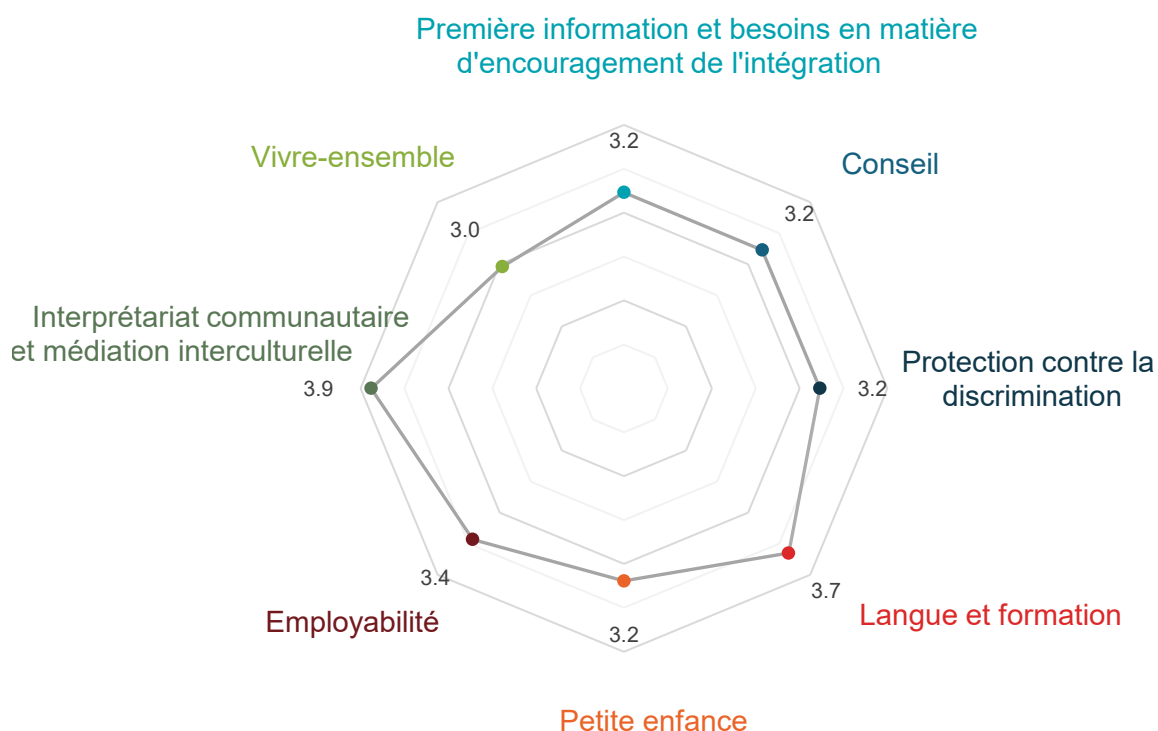


Illustration 3: Notes moyennes relatives à la réalisation des objectifs dans le domaine des étrangers

Dans le domaine des étrangers, les objectifs en matière d'interprétariat et de langue ont, d'après les cantons, été particulièrement bien atteints. Les cantons expliquent ces résultats par l'accent croissant mis sur la qualité des cours de langue et la promotion de la formation des interprètes communautaires. D'après les retours obtenus, c'est dans le domaine d'encouragement vivre-ensemble que le besoin d'amélioration est le plus élevé. Cette situation s'explique avant tout par le Covid-19 et les mesures prises pour lutter contre cette pandémie qui ont profondément affecté le secteur du social. Mais elle est aussi due à la complexité et à la diversité de ce domaine d'encouragement qui font que mesurer le degré de réalisation des objectifs a toujours été particulièrement difficile.

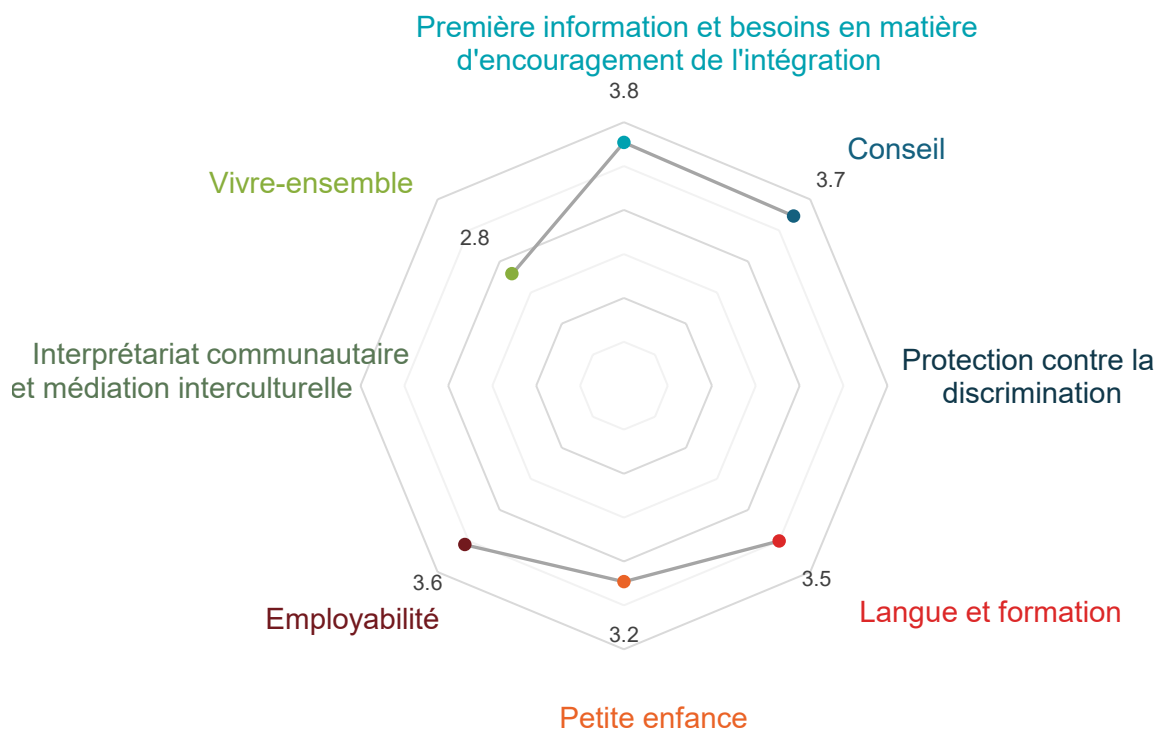


Illustration 4: Notes moyennes relatives à la réalisation des objectifs dans le domaine de l'asile. Dans le domaine de l'asile, il n'existe pas d'objectif distinct en matière d'interprétariat et de protection contre la discrimination.

Dans le domaine de l'asile, les appréciations sont légèrement meilleures que dans le domaine des étrangers, les groupes cibles étant plus accessibles (gestion des cas) et les moyens financiers plus importants (forfaits d'intégration). Les domaines d'encouragement que sont en particulier la première information et le conseil ont été bien notés, du fait de la bonne collaboration avec les communes et les autres partenaires ainsi que du recours à des interprètes. Comme dans le domaine des étrangers, c'est le domaine d'encouragement vivre-ensemble qui présente le plus grand potentiel d'amélioration.

Comparaison du degré de réalisation des objectifs dans le cadre des PIC 1 et des PIC 2

Les objectifs stratégiques des PIC 1 étaient plus ou moins similaires à ceux des PIC 2. Que ce soit pour les PIC 1 ou pour les PIC 2, la progression enregistrée dans la réalisation des objectifs a été évaluée au moyen d'un sondage auprès des cantons.¹ Bien que les deux sondages ne soient pas directement comparables, du fait qu'ils proposaient des options de réponse différentes, ils permettent de dégager des tendances. La comparaison porte uniquement sur les objectifs stratégiques des PIC, l'AIS n'ayant été introduit que durant la mise en œuvre des PIC 2.

¹ <https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/integration/foerderung/kip/befragungsergebnisse-kip-2014-2017-f.pdf.download.pdf/befragungsergebnisse-kip-2014-2017-f.pdf>

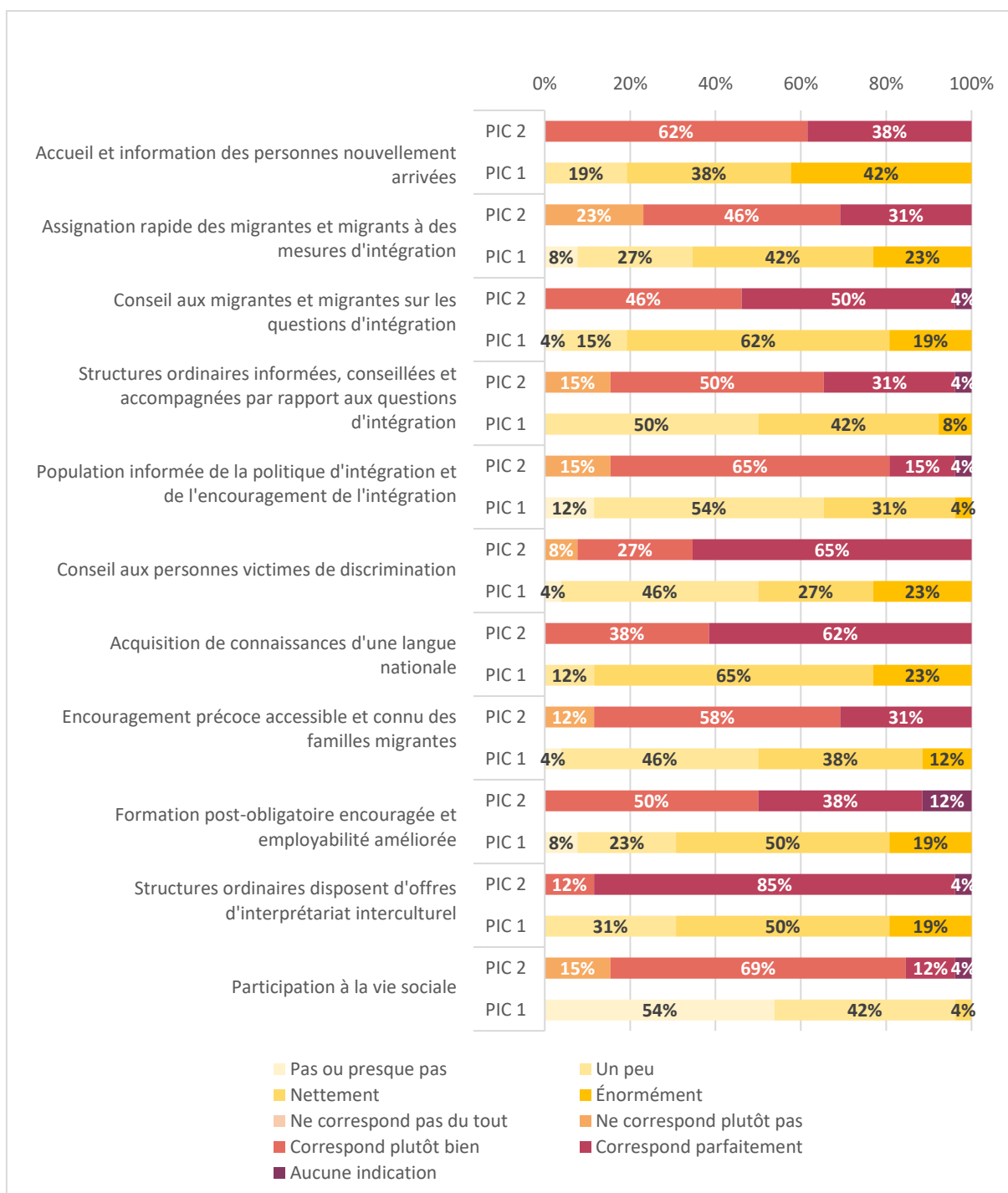


Illustration 5: Progression dans la réalisation des objectifs stratégiques des PIC 1 (en jaune) et des PIC 2 (en rouge) selon l'auto-évaluation des cantons. Les réponses se réfèrent à l'affirmation suivante : «Le canton s'est nettement rapproché des objectifs du programme dans le domaine d'encouragement mentionné durant la phase mentionnée».

S'agissant des PIC 1, les progrès les plus nets ont été observés dans les domaines de l'encouragement de la langue, de l'information et du conseil à la population migrante nouvellement arrivée, les plus modestes dans celui visant à avoir une population (en général) informée. Les progrès ont également été plutôt légers en matière de conseil aux structures ordinaires, d'intégration sociale et de conseil aux victimes de discriminations.

Pour ce qui est des PIC 2, les meilleurs résultats ont été obtenus dans les mêmes domaines que pour les PIC 1, à savoir la langue, l'information et le conseil à la population nouvellement arrivée. De bons résultats ont également été atteints avec les offres de soutien en lien avec la

formation postobligatoire et l'amélioration de l'employabilité, où des progrès considérables ont été réalisés d'après les cantons. Diriger rapidement la population migrante vers les mesures d'intégration adéquates aura été l'objectif le plus difficile à atteindre. Une fois de plus, les cantons n'ont pas été totalement satisfaits des résultats obtenus en ce qui concerne l'information et le conseil aux structures ordinaires, l'information de la population (en général), l'information relative à l'encouragement précoce et la participation à la vie sociale.

Dans l'ensemble, les objectifs semblent avoir été mieux atteints dans le cadre des PIC 2 que dans celui des PIC 1. Le graphique met en évidence une avancée majeure dans la mise en œuvre des programmes d'intégration et dans la consolidation des offres et des partenariats durant les PIC 1 et 2.

Annexe: Objectifs stratégiques

Domaine d'encouragement	Objectifs stratégiques
1^{er} pilier : Information et conseil	
Première information et besoins en matière d'encouragement de l'intégration	<p>PIC</p> <ul style="list-style-type: none">• Toute personne arrivant de l'étranger dans la perspective de séjourner légalement et durablement en Suisse est accueillie et informée sur les principales conditions de vie en Suisse et sur les offres en matière d'intégration.• Les migrantes et les migrants qui présentent des besoins spécifiques en matière d'intégration se voient proposer dès que possible, mais au plus tard une année après leur arrivée, des mesures d'encouragement adéquates². <p>AIS</p> <ul style="list-style-type: none">• Que tous les AP/R soient accueillis et informés sur leur nouvelle situation, leurs droits et leurs obligations. Qu'ils reçoivent des informations sur le processus d'intégration et des explications sur les attentes mutuelles liées à ce processus. Que les ressources des différentes personnes soient recensées en tenant compte de leur situation personnelle et familiale et de leur état de santé. <p><i>Groupe cible</i> : Tous les AP/R dès l'âge de 16 ans</p>
Conseil	<p>PIC</p> <ul style="list-style-type: none">• Les migrantes et les migrants sont informés et conseillés en matière d'apprentissage de la langue, de maîtrise du quotidien et d'intégration professionnelle et sociale.• Les spécialistes et les institutions des structures ordinaires ainsi que d'autres cercles intéressés sont informés, conseillés et accompagnés pour éliminer les obstacles à l'intégration, pour les processus d'ouverture transculturelle et pour la mise à disposition de mesures destinées à des groupes-cibles spécifiques.• La population est informée de la situation particulière des étrangères et étrangers, des objectifs et principes de base de la politique d'intégration ainsi que de l'encouragement de l'intégration. <p>AIS</p> <ul style="list-style-type: none">• Que les AP/R obtiennent, durant tout le processus d'intégration, des conseils individualisés et professionnels et un accompagnement par un service de contact spécialisé œuvrant de manière interdisciplinaire. <p><i>Groupe cible</i> : Tous les AP/R dès l'âge de 16 ans, selon leurs besoins individuels.</p>

² Les ressortissants des États membres de l'UE ou de l'AELE ne peuvent pas être obligés à suivre des mesures d'intégration.

Protection contre la discrimination**PIC**

- Les institutions des structures ordinaires et d'autres cercles intéressés sont informés et conseillés sur les questions de protection contre la discrimination.
- Toute personne discriminée en raison de ses origines ou de sa race peut obtenir un conseil et un soutien qualifiés.

2^e pilier : Formation et travail**Langue et formation****PIC**

- Les migrantes et les migrants disposent d'offres de formation appropriées leur permettant d'acquérir les compétences linguistiques nécessaires à leur communication au quotidien et adaptées à leur situation professionnelle.

AIS

- Que tous les AP/R capables d'exercer une activité lucrative disposent de compétences linguistiques orales et écrites leur permettant de gérer leur quotidien de manière autonome, d'accéder au marché du travail et au système suisse de formation et de formation continue.
- Que les AP/R dont les chances d'accéder au marché du travail sont restreintes disposent aussi de compétences linguistiques orales et que la langue écrite leur soit familière de manière à pouvoir aborder le quotidien avec un maximum d'autonomie.
- Que toutes les mesures d'encouragement de la langue soient mises en place le plus tôt possible et bénéficient aussi aux requérants d'asile ayant de fortes probabilités de rester en Suisse (à partir de 2019 : aux requérants faisant l'objet d'une procédure élargie).

Groupe cible

- Personnes ayant achevé une formation
- Personnes ayant suivi un parcours scolaire (au moins six ans d'école primaire)
- Personnes sans parcours scolaire (moins de six ans d'école primaire, aucune connaissance des techniques d'apprentissage scolaires)
- Analphabètes (primaires, fonctionnels)

Petite enfance**PIC**

- Les familles migrantes sont informées des offres concernant la petite enfance dans les domaines de la prise en charge médicale, du soutien familial, de l'encouragement de l'intégration et de la promotion de la santé, et elles ont accès à ces offres dans le respect du principe de l'égalité des chances.

AIS

- Que les enfants en bas âge acquièrent des connaissances orales de l'une des langues nationales avant d'entrer au jardin d'enfants.

Groupe cible : Enfants avant l'entrée à l'école obligatoire

Employabilité

PIC

- Les migrantes et les migrants qui n'ont pas directement accès aux structures ordinaires disposent d'une offre d'encouragement qui les prépare aux offres de formation du postobligatoire, notamment la formation professionnelle (y compris les offres de formation transitoire) et/ou améliore leur employabilité.

AIS

- Que les AP/R ayant le potentiel de s'intégrer sur le marché du travail disposent de qualifications leur conférant une meilleure employabilité et leur permettant de participer à la vie économique.

Groupe cible

- Évaluation du potentiel : tous les AP/R âgés de 16 à 50 ans
- Coaching professionnel : tous les AP/R dès l'âge de 25 ans, selon leurs besoins individuels
- Mesures visant à développer l'aptitude à la formation : tous les AP/R âgés de 16 à 25 ans, selon leurs besoins individuels
- Mesures visant à favoriser l'employabilité : tous les AP/R âgés de 26 à 50 ans, selon leurs besoins individuels

3^e pilier : Communication et intégration sociale

**Interprétariat
communautaire et
médiation interculturelle**

PIC

- Lors de discussions complexes avec des migrantes et des migrants (par ex. sujet délicats, situations pouvant avoir des conséquences majeures, etc.), les collaborateurs des structures ordinaires disposent d'une offre professionnelle dans le domaine de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle.

Vivre-ensemble

PIC

- Les migrantes et les migrants participent à la vie sociale dans leur voisinage, dans leur quartier ou leur commune, et s'engagent dans des organisations de la société civile.

AIS

- Que les AP/R prennent part à la vie sociale du voisinage, c'est-à-dire de la commune et du quartier, et s'engagent, dans les limites de leurs intérêts et de leurs possibilités, dans des organisations de la société civile.

Groupe cible

- Tous les AP/R dès l'âge de 16 ans, selon leurs besoins individuels.